19me Année. — N° 3695 — 1re EDITION (paraissant le soir) — Vendredi 31 Juillet 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 4

ABONNEMENTS :

ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14, fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire.
ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas-Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 19, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 2 02, 3 39, 5 18, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 7 17, 8 18, 10 22, 11 55 *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 18, 4 40, 5 20, 6 55, 9 00, 10 05, 11 45 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 02, 7 10, 8 08, 9 40, 11 38, 12 15, 1 55, 3 31, 5 08, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05
DIMANCHES ET FÊTES : Tourcoing à Mouscron, 7 26 soir ; *Mouscron à Tourcoing*, 8 04 soir

BOURSE DE PARIS

DU 29 JUILLET	
3 0/0	62 75
4 1/2	89 75
Emprunts (5 0/0)	99 27 1/2
DU 30 JUILLET	
3 0/0	62 60
4 1/2	89 50
Emprunts (5 0/0)	99 00

ROUBAIX, 30 JUILLET 1874

BULLETIN DU JOUR

Nous n'aurons pas encore la dissolution cette fois-ci. La proposition Malleville a été rejetée hier par 375 voix contre 332. Ce résultat était prévu et il est fait pour satisfaire les conservateurs, car le moment n'eut guère été bien choisi pour des élections générales. Il ne reste plus maintenant à l'Assemblée qu'à se proroger jusqu'au mois de novembre. Selon toute apparence, c'est ce qu'elle va faire.

Nous allons donc avoir quelque répit. Pourvu que Dieu prête vie à M. le maréchal de Mac-Mahon, nous sommes à peu près sûrs de garder notre gouvernement pendant quatre mois environ. Après cela, il faudra recommencer à batailler, à défendre le septennat, faute de mieux, contre MM. les radicaux, à compter, à recompter, à supputer le nombre de voix restées fidèles dans le parlement. Puis viendront les lois constitutionnelles, puis les élections générales, puis.... l'inconnu, l'abîme peut-être, à moins qu'un véritable miracle de la Providence ne fasse luire la lumière dans les ténèbres où nous sommes et où nous nous enfonçons chaque jour un peu plus.

En attendant, nous allons peut-être avoir quatre mois de sécurité ; quatre mois ! Dire que nous avons élaboré les principes de 89 et fait 20 révolutions pour en arriver à nous réjouir d'un pareil résultat; s'il n'était pas convenu que nous sommes le peuple le plus spirituel de la terre, ce serait à se demander si nous ne sommes pas une nation de fous...

Mais enfin puisque répit il y a, profitons-en pour jeter un coup d'œil sur ce qui se passe à l'étranger. Notre ennemi le plus acharné nous y prépare un tour de sa façon.

Des menaces, le cabinet de Berlin en est arrivé aux faits. L'escadre allemande qui mouillait dans les eaux britanniques, a reçu l'ordre d'aller croiser vis-à-vis les côtes septentrionales de l'Espagne, afin, dit-on, de prêter son concours à la marine espagnole pour l'aider à empêcher plus efficacement le ravitaillement des carlistes par mer. C'est là évidemment un commencement d'intervention.

Mais de quel droit, demande un journal, s'autorisera la flotte allemande pour arrêter des bâtiments se rendant dans le port de Biscaye? La Prusse, pour aborder en mer un bâtiment étranger et faire l'inventaire de sa cargaison, devra s'arroger le droit de visite, droit qui n'existe plus et que ne peut exercer aujourd'hui aucune puissance maritime sans porter atteinte au droit des gens. L'Angleterre tolérera-t-elle que ses vaisseaux portant le pavillon britannique soient visités par les officiers de la marine allemande? Laissera-t-elle exercer à la Prusse un contrôle qu'elle ne se reconnaît pas elle-même le droit d'exercer?

Serrano a tout à appréhender de cette intervention étrangère. Elle ne peut que discréditer le duc de la Torre et lui imprimer, aux yeux des Espagnols, une flétrissure ineffaçable.

Elle aura pour effet immédiat de grouper autour de Charles VII et d'attirer à lui tous ceux qui, au-delà des Pyrénées, ont l'horreur instinctive de l'étranger et placent avant tout autre sentiment celui de l'amour du pays.

Les partis en Espagne oublieront vite les griefs qui les divisent, en présence de l'intervention étrangère. Il y a au fond de tous les cœurs espagnols une fierté innée, qui leur fait tout sacrifier à l'honneur et à l'indépendance de la patrie.

Ce triomphe de la cause royaliste en Espagne, nous l'appelons de tous nos vœux, car ce qui se passe nous montre combien M. de Bismark désire dans ce pays un gouvernement à sa dévotion, république serraniste ou autre, pourvu que ce ne soit pas la Légitimité. On sait bien à Berlin que le gouvernement de don Carlos serait favorable à la France, et voilà pourquoi on n'en veut pas. Les journaux français dits *libéraux*, qui ont si bien fait les affaires de l'Italie en 1859 et celles de la Prusse en 1866, vont-ils finir par comprendre combien est déplorable leur attitude dans la question espagnole? A l'heure présente, nous les voyons soutenir, d'accord avec les journaux de M. de Bismark, que le gouvernement français favorise les Carlistes, alors que tous les faits viennent démontrer le contraire. Ils justifient ainsi l'intervention allemande, à l'heure même où certains journaux étrangers discutent l'hypothèse d'une campagne que la Prusse entreprendrait cet automne « *à travers la France* » contre l'Espagne. Nous ne croyons pas que le gouvernement de Berlin soit aussi belliqueux que ses journaux, mais il y a là dans le langage de la presse allemande un symptôme que la saine politique et le patriotisme commandent de ne pas négliger.

Les listes électorales.

Plusieurs journaux des départements publient, au sujet de l'application de la loi électorale municipale du 7 juillet, la nouvelle circulaire suivante du ministère de l'intérieur :

Versailles, le 19 juillet 1874.

Monsieur le préfet,

La loi du 7 juillet a établi une distinction entre les concitoyens qui peuvent être inscrits sur les listes électorales municipales.

Les uns le sont d'office, les autres ne peuvent l'être que sur leur demande, et à condition de justifier d'une résidence de deux années consécutives dans la commune.

Se fondant sur cette distinction, conforme à l'esprit général de la loi, ma circulaire du 12 juillet avait réservé aux commissions chargées du jugement des réclamations l'inscription de cette dernière catégorie de citoyens.

Quant aux commissions chargées de la préparation des listes, elles devaient se borner à procéder aux inscriptions d'office.

Cette interprétation a donné lieu à des observations qui, après un nouvel examen, m'ont paru devoir être accueillies dans l'intérêt des tiers. Il importe, en effet, d'assurer à ceux-ci le libre exercice de leur droit de réclamation.

Je modifie mes premières instructions en ce sens que les commissions instituées par l'article 1er de la loi devront inscrire sur les listes préparatoires les citoyens tenus de produire une demande, de même qu'elles inscriront les autres. — Quant aux tiers, la liste étant ainsi complète, c'est devant la seconde commission que leurs réclamations seront portées, du 9 au 20 août, sans préjudice du droit d'appel qu'ils pourront exercer devant le juge de paix.

Vous aurez soin, monsieur le préfet, que cette rectification prenne place dans les instructions que vous aurez à adresser aux sous-préfets et aux maires de votre département.

Le ministre de l'intérieur,
DE FOURTOU.

On assure au *Temps* qu'une entente se serait établie entre l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne pour une surveillance commune des côtes de l'Espagne au point de vue de l'insurrection carliste.

—

Le général de Cissey, ministre de la guerre, a soumis à la signature du maréchal de Mac-Mahon un décret divisant le territoire français pour l'organisation de l'armée active, de l'armée territoriale et de la réserve de l'armée territoriale, en 144 subdivisions de régions.

—

Le *Français* rectifie le compte-rendu publié par certains journaux sur l'incident qui s'est produit hier dans le 5e bureau, lors de la délibération au sujet de la proposition de M. Malartre.

D'après le *Français*, M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, qui fait partie du 5e bureau et assistait à la réunion, aurait déclaré qu'il entendait n'accepter que sous réserves les déclarations du ministre de l'intérieur. M. de Chabaud-Latour aurait pris alors la parole et dit que s'il comprenait bien les réserves de M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, ces réserves avaient pour objet le droit de l'honorable duc et de ses amis de défendre, dans les limites du respect dû à la loi du 20 novembre, leurs convictions politiques, devant la commission des lois constitutionnelles, et lors de la discussion de ces lois. Le duc de La Rochefoucauld aurait déclaré que cette interprétation de sa pensée était exacte. MM. Brisson et Peyrat, ajoute le *Français*, se livrèrent alors aux protestations les plus violentes. Le ministre de l'intérieur répondit qu'ayant déclaré au nom du gouvernement que les pouvoirs du maréchal seraient énergiquement maintenus, il n'avait plus rien à ajouter.

—

Les journaux de Cæn publient la note suivante : « M. le baron de Foutette, cédant aux instances de ses amis, a consenti à accepter la candidature pour le siége vacant à l'Assemblée nationale. »

—

L'*Univers* raconte un scandale qui vient de se produire en Belgique :

« Le représentant libéral de Verviers, M. David, étant mort récemment à Limbourg, et sa vie l'ayant constamment désigné comme l'un des plus acharnés ennemis de l'Eglise, le clergé, selon son devoir, refusa de l'enterrer dans le cimetière catholique. C'était son droit; mais, par la volonté du bourgmestre, on passa outre. Le cimetière fut violé et M. David enterré civilement dans la partie du cimetière appartenant aux catholiques. »

De là, protestation de l'évêque de Liége et lecture en chaire de la protestation. Or, voici ce qui arriva :

« Les libéraux ne pouvaient admettre que l'affaire où ils avaient si scandaleusement trempé aboutît à une telle conclusion. Mlle David, à la lecture de cette lettre, avait fait éclater son émotion. Le fils de M. David résolut d'en tirer vengeance. A la sortie de la messe, il attendit M. le curé de Limbourg, et comme celui-ci paraissait, il se précipita sur lui armé d'une cravache dont il se mit à le frapper à coups redoublés. »

—

La supériorité des établissements religieux d'enseignement primaire est depuis longtemps démontrée par les faits. Cette supériorité est encore plus marquée peut-être dans l'enseignement secondaire.

Dans les examens pour l'admission à l'école Saint-Cyr, les RR. PP. Jésuites de la rue Lhomond, à Paris, ont présenté 141 élèves : 121 ont été déclarés admissibles.

Et, comme le nombre des admissibles a été fixé cette année à 510, il s'en suit que le pensionnat en question a fourni, à lui seul, presque le quart du contingent.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*)

Paris, 29 juillet

Il y avait aujourd'hui moins d'empressement que d'habitude pour assister à la séance; tout le monde pressent le résultat certain, c'est à dire le rejet de la demande de dissolution.

La gauche est furieuse contre les membres du centre gauche et du groupe bonapartiste qui, les uns s'abstiennent, les autres votent contre la dissolution.

Il se pourrait que la session se terminât samedi soir.

On croit dans quelques groupes que la commission de permanence sera nommée vendredi ou samedi.

La gauche et le centre gauche sont presque d'accord sur la liste de leurs candidats.

Ces groupes parlementaires voteront pour les candidats de l'extrême droite et du groupe de l'appel au peuple.

Ils feront tous leurs efforts pour faire échouer les candidats du centre droit, groupe qu'ils trouvent assez protégé par ceux de ses membres qui occupent le ministère.

La dépêche qui annonce qu'une colonne républicaine espagnole est toujours cernée à Olot par l'armée royale de Catalogne, cette dépêche prouve, une fois de plus, le mensonge des nouvelles expédiées de Madrid.

Depuis plusieurs années, les journaux révolutionnaires de toute l'Europe cherchent à exploiter contre la cause royale en Espagne la déplorable attitude du général Cabrera. Cette campagne de la presse hostile, attentatoire à la dignité du Roi, blessante pour les généraux qui combattent si glorieusement à ses côtés, inacceptable sur le terrain de la discipline et on ne peut plus regrettable pour l'ancienne réputation et l'avenir du comte de Morella, devait avoir une fin.

C'est dans ce but, sans doute, que le *Cuartel Real*, journal officiel S. M., publie, dûment autorisé, en tête de ses colonnes, cet extrait de la lettre que Don Carlos adressait, le 20 courant, à un de ses plus fidèles serviteurs :

« ....En réponse à ta dernière lettre, je » déclare que tout ce que l'on dit sur la » situation de Cabrera est faux. — Elle est » aujourd'hui ce qu'elle était lors de la » réunion de Veney. Il est encore plus faux » que je me sois occupé de lui, autrement » que pour déplorer son inaction et ses er- » reurs.

« Tant qu'il n'aura pas demandé grâce » pour sa conduite passée, et déclaré se sou- » mettre à ce que je croirai juste de lui » ordonner, n'ajoute aucune foi à tout ce » que l'on pourra dire. »

» Tu sais que mes bras sont toujours » ouverts pour les Espagnols qui viennent à » moi de bonne foi, aussi je déplore ne » pouvoir en faire autant avec lui, autre- » fois percé de balles pour la cause que je » représente, que je m'étais fait l'illusion de » considérer comme le plus fort soutien du » trône légitime, mais j'ai le devoir de main- » tenir très haut le principe d'autorité, » ainsi que la noble devise de ce glorieux » drapeau Espagnol que j'ai l'honneur de » défendre sur les champs de bataille. »

Espérons que le général Cabrera s'empressera de faire acte de bon royaliste et d'écrire à son roi :

« Sire,

» La presse me calomnie, l'épée de Murella est aux pieds de V. M. »

Le conseil général des pèlerinages a eu l'heureuse idée de proposer aux familles chrétiennes d'utiliser les vacances en pérégrinations pieuses pour les enfants. Cet itinéraire comprendrait pendant le mois de septembre une visite au berceau de Saint-Bernard, près de Dijon; puis à Notre-Dame de Fourvières, le jour où les échevins renouvellent le vœu fait, en 1643, de consacrer la ville de Lyon à la Ste-Vierge, en mémoire de la délivrance de la peste.

Les jeunes pèlerins pourront se rendre ensuite à Avignon, où la vérité de Présence Réelle est manifestée avec tant d'éclat dans la chapelle des Pénitents gris, dont la confrérie subsiste encore aujourd'hui.

En passant par Tarascon, les jeunes voyageurs pourront vénérer la Vierge Immaculée gardienne de la ville; cette statue fut placée sur une des portes en 1865, au milieu d'un concours innombrable de fidèles.

Notre-Dame de la Garde, à Marseille, la Sainte Baume et les souvenirs de Sainte-Madeleine; Aigues-Mortes et la mémoire de Saint-Louis; Nîmes et les hommages à l'Auguste Reine du ciel qui, en 1840, délivra aussi la ville de la peste; le Puy et Notre-Dame de France... Quelle suite de beaux et touchants pèlerinages.

Tel est le plan proposé et pour l'exécution duquel on peut engager les adhésions sans retard, au conseil général des pèlerinages, 8, rue François Ier. Le mois de septembre est proche, il faut un grand mois pour organiser convenablement ce pieux itinéraire; il importe de s'inscrire avant le 15 août.

DE SAINT CHÉRON.

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*)

Versailles, 29 juillet 1874.

Je ne sais si l'Assemblée a jamais été plus au complet ; les absents sont tous revenus,

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 31 JUILLET 1874.

— 8 —

MISS ELLEN

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX

(Suite.)

Peut-être aurais-je dû m'adresser aux autorités, chercher encore, attendre... je ne l'osai pas. La maladie poursuivait ses ravages; la terreur régnait dans la ville entière; l'admininistration municipale elle-même, accablée, surchargée, aux abois, laissait aller à la dérive quelques-unes de ses attributions.

Je ne poussai donc pas plus loin mon enquête; je m'enfuis de la ville maudite, avec ma femme, emportant comme un trésor précieux, comme un trésor trouvé miraculeusement, l'enfant sans famille dont nous voulions faire notre enfant.

Voilà, dans toute sa simplicité, messieurs, l'histoire que vous m'arrachez.

— Un instant encore, monsieur Tackereet, dis-je en persistant dans le rôle de juge d'instruction que je m'étais arrogé.

— Que vous faut-il donc de plus, monsieur Elwart ?

— Miss Evelina a-t-elle dès-lors passé pour votre propre fille dans votre pays, parmi les vôtres ?

— Oui, dès-lors.

— Comment cela a-t-il été possible ?

— Nous voyagions depuis longtemps déjà; ma petite fille était à peine connue dans mon entourage; nous voyageâmes encore, et ce ne fut guère que trois ans plus tard que nous revînmes habiter mes propriétés de la Virginie. Personne ne songea à soupçonner cette substitution, à laquelle la faible raison de ma femme s'était habituée, de telle sorte qu'il eût été dangereux d'y faire allusion.

L'enfant elle-même l'avait en quelque sorte oubliée et n'en parlait jamais. Je le lui avais recommandé, par prudence par la santé de mistress Tackereet, qu'elle aimait comme sa véritable mère. En grandissant, Evelina persista dans ce silence, par égard pour moi, et dans son propre intérêt... et — je le croyais du moins — par un désir réel de ne jamais ressuciter le passé.

Le décès de votre propre fille est cependant enregistré à New-York ?

— Naturellement.

— Et pourrait être retrouvé ?

— Sans doute.

— Et l'adoption de miss Evelina a-t-elle reçu une forme authentique ?

— Aucune. C'eût été divulguer mon secret aux indifférents et troubler le repos de ma malheureuse femme.

— Vous possédez du moins des titres des papiers, des correspondances qui peuvent prouver l'identité de miss Evelina ?

— Comme un voleur, j'avais pris l'enfant, c'est vrai. Comme un honnête homme je tenais à pouvoir lui reconstituer, au besoin, un état-civil.

— Et de quelle manière ?

— Le jour où nous recueillîmes la petite orpheline, je retournai dans l'appartement de celle qui avait été mistress Blakson. Je me souvins avec horreur, messieurs, de l'impression sinistre que je ressentis à mon entrée dans la funèbre chambre où la morte du matin dormait, défigurée par la souffrance. Les ensevelisseurs n'étaient point encore venus; la garde n'était déjà plus là. Mais avant de partir, mercenaire et cupide, elle avait eu le soin de dépouiller sa malade devenue sa victime. Les meubles ouverts avaient été fouillés, et fouillés avec tant de soin que pas une pièce d'argent, pas un seul objet de de quelque valeur ne se rencontra sous mes mains tremblantes, tandis que je cherchais aussi, dans les tiroirs violés, quelques papiers de famille.

Ces papiers, qui avaient été dédaignés, étaient pieusement réunis dans une cassette avec les brevets de nominations du lieutenant Blakson dans la marine, son portrait, sa correspondance avec sa femme et l'un de ses amis.

Je laissai ma bourse sur un meuble, en vue des ensevelisseurs qui allaient venir, et quittai ce lieu désolé en emportant la cassette.

— Et ces preuves sont toujours en vos mains ?

— Toujours.

Je restai muet cette fois; mon interrogatoire était terminé, et de telle sorte, que j'étais écrasé par l'évidence.

Alors, dans le grand silence qui avait succédé aux dernières paroles du vieil inventeur, on entendit un sanglot étouffé de miss Evelina, qui écoutait pour la première fois le récit navrant de sa jeunesse. Bien souvent, en rappelant ses souvenirs, elle avait provoqué ceux de M. Tackereet, mais il lui avait toujours fermé la bouche par une tendre caresse, en disant : « Si tu es heureuse, si je te parais un bon père, prouve-le-moi en m'aimant sans me parler du passé. »

Au bout de quelques minutes d'une émotion que nous partagions tous à des degrés divers, miss Evelina essuya ses yeux, mit un baiser filial sur les joues humides du bonhomme, et regardant affectueusement le capitaine Balle :

— Dieu est bon ! dit-elle; j'étais une malheureuse petite abandonnée, et voilà qu'après m'avoir donnée depuis vingt ans un excellent père, il m'envoie aujourd'hui le plus fidèle des amis.

— Il y a assez longtemps qu'il vous cherche, ce vieil ami, ma chère enfant, répondit en souriant mon oncle; il a grisonné à la peine.

— En bien ! elle est retrouvée, cette petite Ellen... Ellen... oui, je me souviens qu'on m'appelait Ellen... Blackson.

— Hélas !... moi, je ne me souviens pas, murmura ma pauvre miss Ellen, à moi... la seule intéressante, vois-tu, Lyonnel.

Miss Evelina entendit cette plainte, et se leva vivement. Par un mouvement plein de grâce et de caresse — dont je lui sus gré — elle vint entourer de ses bras la taille fléchie de la demoiselle de compagnie :

— Savez-vous, miss, dit-elle, que votre nom me faisait souvent tressaillir, et que je vous aurais raconté cette similitude étrange sans le silence que j'avais promis à mon père.

— Ah ! que ne l'avez-vous fait ? s'écria amèrement la jeune fille en se dégageant de cette étreinte; vous nous auriez épargné à tous un malentendu cruel, et à moi... à moi surtout... la plus douloureuse désillusion.

— Comment ? que voulez-vous dire?

Miss Ellen, confuse d'avoir laissé échapper ce gémissement d'une âme blessée, courba la tête et demeura muette.

J'avais assez de rage intérieure pour saisir toute occasion de la répandre au dehors; ce fut donc moi qui me chargeai de répondre.

— Votre révélation tardive, miss Tackereet, arrive lorsque, chargé par mon oncle de rechercher la fille de son ami Blackson, j'avais eu de sérieuses raisons pour croire la reconnaître dans miss Ellen. Vous faites donc la lumière sur cette question, mais en enlevant à la fois à cette jeune fille une famille et un protecteur, dont j'avais déjà pu lui apprendre les généreuses intentions.